

VOTATION POPULAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2022 !

NON À AVS21 ET À LA MODIFICATION SUR L'IMPÔT ANTICIPÉ

Notre comité cantonal s'est réuni le mardi 23 août et a délibéré sur les objets ayant un caractère syndical. A l'unanimité, il rejette AVS21 et la modification sur l'impôt anticipé.

AVS21

Cette réforme est insatisfaisante dans la mesure où elle occasionne une détérioration des retraites des femmes et une porte ouverte à une augmentation généralisée de la retraite.

En outre, le Parlement s'est contenté d'un financement à court terme plutôt que de solutions durables avec des formes alternatives de financement qui nécessitera de revenir sur cette question.

Il n'est pas juste de demander aux femmes de travailler une année de plus en sachant notamment ce qu'elles accomplissent comme travail de care non rémunéré et combien il est difficile pour les personnes âgées de trouver un emploi.

Le Parlement serait bien inspiré de songer à améliorer les prestations en général de l'AVS et non de les démanteler et de garantir un financement pérenne et durable de cette institution si chère aux Suisses.

Modification sur l'impôt anticipé

Le Parlement veut continuer à faire preuve de générosité à l'égard des grandes entreprises en leur accordant de nouveaux privilèges après avoir déjà essayé avec le droit de timbre.

Cette modification entrainera des pertes fiscales alors que nous devons constituer des réserves pour pallier aux grosses dépenses effectuées durant le COVID.

L'impôt anticipé sert avant tout « à lutter contre la fraude fiscale » et le supprimer c'est ouvrir la porte à des abus et c'est provoquer une inégalité de traitement à partir du moment où il est maintenu pour les citoyens.

Renseignements complémentaires

Carole Furrer, Présidente du SCIV
Bernard Tissières, Coordinateur du SCIV

☎ 079/524.66.74

☎ 079/416.22.58

Secrétariat général

Rue de la Porte-Neuve 20 ■ CP 1312 ■ 1951 Sion
info@sciv.ch ■ www.sciv.ch